

☞ ☞ PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 OCTOBRE 2025 ☞ ☞

L'an deux mille vingt-cinq, le seize Octobre à 19 heures 00, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M Alain TELLIER, Maire, en suite de la convocation en date du 13 Octobre 2025 dont un exemplaire a fait l'objet d'un affichage à la mairie.

Présents : M Alain TELLIER ; M Gilles CALLEWAERT ; M Stéphane JUDE ; M Laurent VASSELLE ; M Christian GUILBERT ; M Fabrice COINON ; Mme Patricia BOYAVAL ; Mme Evelyne LECOCQ ; M Pierre REANT.

Absents excusés : Mme Martine MUDES ; Mme Sylvie BOIN ; Mme Gaëlle GOUGET ; M Nicolas BRUGE ; Mme Dorothée BRUGE ; M Etienne DEBARRE.

Procurations : Mme Martine MUDES a donné procuration à M Alain TELLIER.
Mme Sylvie BOIN a donné procuration à Mme Patricia BOYAVAL.
M Nicolas BRUGE a donné procuration à M Gilles CALLEWAERT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour 1 délibération : travaux supplémentaires aux vestiaires de football.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : M Pierre REANT

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2025 : Adopté à l'unanimité.

2025-33 : RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES PUBLICS DELEGUES DE LA CAPSO

Conformément aux articles D2224-1 à D2224-5 du Code des collectivités territoriales (CGCT), M le Maire est invité à présenter aux membres du conseil municipal, avant le 31 décembre 2025, les rapports annuels sur l'eau potable l'assainissement et les déchets qui concernent la commune.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée municipale et faire l'objet d'une délibération. Ces rapports ont été transmis par voie électronique aux membres du conseil municipal.

Après présentation, le conseil municipal prend acte des rapports annuels sur l'eau potable, l'assainissement et les déchets pour l'année 2024.

2025-34 : TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

Après une réclamation d'un membre du conseil municipal concernant la pose d'urnes et de cavurnes sur les caveaux de famille, une visite sur les lieux s'imposait. M le Maire informe les membres du conseil municipal de la réclamation. Il rappelle les tarifs des concessions et la réglementation du cimetière.

La vente des concessions est réservée uniquement aux habitants de Quiestède faute de places dans celui-ci. La cession ou revente d'une concession non utilisée à toute personne physique familiale ou étrangère est interdite. La commune est prioritaire pour l'acquisition. Les concessions acquises par des personnes n'habitant pas la commune de Quiestède et dont les terrains sont libres depuis plus de dix ans seront reprises d'office par la commune. Il précise que la gestion du cimetière relève de la responsabilité du conseil municipal et sous l'autorité du maire.

- Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide à l'unanimité des membres présents la tarification suivante :

	Pour 50 ans
Concession simple (3m ²)	170 €
Scellement d'une urne sur pierre tombale	100 €
Scellement d'une cavurne sur pierre tombale (2 urnes maximum par caveau)	200 €
Columbarium	1 200 €
Jardin du souvenir	100 €

La pose de cavurne 2 places sur les caveaux de famille est possible après autorisation écrite de la mairie. Sans autorisation préalable, le démontage sera exigé.
La pose de cavurne supérieure à 2 places est interdite.

Cette délibération abroge la délibération 2024-46 du 10 décembre 2024.

2025-35 : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AUX VESTIAIRES

M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des travaux supplémentaires ont été réalisés aux vestiaires de foot : ouverture du pignon pour la création d'une toilette PMR et l'installation d'une porte. Le devis des menuiseries May s'élevait à 3 969.16 € TTC et celui de l'entreprise Leroy 2 228.40 € TTC pour l'ouverture du pignon.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide ces travaux supplémentaires et autorise M le Maire à régler les factures.

COMPTE RENDU DE M STEPHANE JUDE

Réunion FDE 62 du 18 septembre 2025

La FDE accompagne les communes et les territoires en particulier sur la gestion de l'énergie, la sécurisation des réseaux et la maîtrise de demande d'énergie.

Elle propose aux communes un outil gratuit Deepki pour gérer et visualiser leurs données énergétiques. Ce logiciel permet l'export et le suivi des marchés et alerte sur les anomalies.

Elle offre des subventions pour la sécurisation des réseaux et la maîtrise de la demande d'énergie. Les subventions SEVE permettent ainsi de moderniser efficacement les infrastructures tout en réduisant les coûts pour les communes.

LA FDE reverse aux communes 95% de la part communale de la TICFE. Elle effectue un suivi précis pour corriger et régulariser les incohérences.

La FDE joue un rôle central pour aider les communes à gérer leur énergie, sécuriser les réseaux et réduire leurs consommations. Grâce aux subventions, aux groupements d'achats et à l'accompagnement technique, les communes peuvent améliorer leur performance énergétique tout en maîtrisant les coûts.

Réunion PPRE (Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien) Lys, Laquette, Melde et leurs affluents – COPIL de fin de phase 2 (23/09/2025)

Le PPRE vise à planifier sur plusieurs années les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau Lys, Laquette, Melde et leurs affluents. L'objectif est de préserver l'équilibre écologique, gérer les écoulements et coordonner les acteurs du territoire. Le projet est

porté par le SYMSAGEL, avec l'appui des bureaux d'études Artelia et AXECO, et le soutien des services de l'État, des collectivités et de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

La réunion de comité de pilotage (COFIL) avait pour but de présenter le programme d'entretien, le programme de restauration et les livrables associés.

Huit actions d'entretien ont été définies à partir des constats de terrain (embâcles, espèces invasives, rejets, etc.). Chaque action est accompagnée d'une cartographie et d'une fiche technique précisant le linéaire, les modalités et les précautions environnementales. Les documents (rapport, cartes, fiches, base SIG) sont disponibles sur un SharePoint. Les retours sont attendus avant le 10 octobre 2025.

Le programme de restauration comprend des actions de remise en état morphologique, de gestion de la ripisylve et d'amélioration de la continuité écologique. Les fiches projets regroupent les interventions cohérentes à conduire ensemble.

Les discussions ont porté sur les modalités d'entretien (faucardage alterné), les signalements d'embâcles (adresse : entretien.riviere@sage-lys.net), et les délais d'intervention (24 h en urgence, ou intégration dans l'entretien annuel). Le SYMSAGEL rappelle le respect des périodes d'intervention (mi-octobre à mi-mars) et la surveillance d'espèces exotiques comme le myriophylle du Brésil. Des problèmes de déchets d'élagage liés à ENEDIS ont été évoqués. Le financement des actions est assuré à 80 % par l'Agence de l'eau et les fonds européens, et à 20 % par les EPCI et le SYMSAGEL.

Les bureaux d'études transmettront la base SIG, les supports de présentation et les rapports complets. Les retours du COFIL permettront de finaliser la phase 2 avant la préparation des dossiers réglementaires du PPRE (phase 3).

La réunion valide la structure du programme et rappelle l'importance du portage politique et de la coopération locale pour la mise en œuvre du PPRE.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Des devis pour la salle des associations en l'électricité, plâtrerie, isolation et peintures ont été demandés.

- Changement d'adresse pour les entreprises : une demande de participation financière a été sollicitée par un entrepreneur de la commune pour palier au coût du changement d'adresse. Le conseil municipal donne un avis défavorable à cette demande.

- Pose des menuiseries PVC salle des associations :

Devis Menuiseries May : 8 442.48 € TTC

Devis Floret Frères : 12 906.67 € TTC

Le devis des Menuiseries May a été retenu.

-Nous avons reçu l'accord pour la demande de subvention MMU rue de l'église. Une convention est à signer. La participation du Département ne peut excéder 45 % du montant des dépenses soit 47 700 .00 €.

- Le dossier de la rue de Roquetoire n'a pas été retenu, mais nous pouvons demander un report du dossier pour passage en commission en 2026.

- Vidéo protection : notre demande de subvention FIPD n'a pas été retenue. Néanmoins, nous avons obtenu celle de la région pour un montant de 11 917.00 €.

- Armoires éclairage public : participation financière d'Enedis pour 4 armoires sur 9 à hauteur de 900€. Enedis fourni le matériel et la commune doit effectuer les travaux.

- L'entreprise Blot a reçu les luminaires pour l'éclairage public.

-Présentation des projets de carte d'aléas du Plan de préventions des risques inondations de la vallée de la Lys supérieure et ses affluents : réunion le 22 Octobre 2025 14 h locaux de la CAPSO

-Plénière PLUI-D : vendredi 14 novembre 2025 de 8h30 à 12h amphithéâtre EILCO Longuenesse

- 20 octobre 2025 à 14 h en mairie Réunion avec le SDIS pour l'établissement d'une fiche de sauvegarde des biens Culturelles (FSBC) de l'église, la DRAC a transmis la priorisation des œuvres à évacuer/protéger.

L'arrêté DECI a été transmis en préfecture.

-Comité de pilotage PICS (Plan Inter Communal de Sauvegarde) : réunion le jeudi 6 novembre 2025 à 14h CAPSO

- M Laurent Vasselie demande si l'on connaît la date d'attribution des futurs logements rue de la Pommeraie. M le Maire répond qu'il est prévu une mise en location mi-avril 2026.

- Prochaines réunions :

<u>Adjoint</u> 18H	<u>Conseil Municipal</u> 19H
LUNDI 10 NOVEMBRE	MARDI 18 NOVEMBRE
LUNDI 15 DECEMBRE	LUNDI 22 DECEMBRE

FIN DE SEANCE 21 H 00

Le Maire, A. TELLIER

Le Secrétaire, P. REANT

G. CALLEWAERT

L. VASSELLE

S. JUDE

M. MUDES

à A Tellier

**N. BRUGE
A G**

**S. BOIN
à P Boyaval**

**G. GOUGET C. GUILBERT
////////**

**E. DEBARRE
////////**

**D. BRUGE
////////**

F. COINON

P. BOYAVAL

E. LECOCQ

